



Projet éducatif 2019-2022

École Saint-Denis



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	11
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	12
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	14
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	14
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	14
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	15

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Saint-Denis.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

- ❖ Conseil d'établissement de l'école Saint-Denis
- ❖ Comité de pilotage composé de la direction d'école et de deux enseignantes
- ❖ Équipe-école
- ❖ Élèves
- ❖ Parents

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

L'équipe-école s'est réunie une première fois afin de débiter l'élaboration du projet éducatif le vendredi 21 septembre 2018. Lors de cette rencontre, nous avons établi nos valeurs et notre énoncé de vision. Ces éléments ont été présentés à la séance du conseil d'établissement du 9 octobre 2018.

Le contexte dans lequel évolue l'école, principalement en lien avec les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert, d'abord élaboré par la direction de l'école, par l'analyse de données de l'IDC, des résultats du sondage effectué par la Commission scolaire des Patriotes pour son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) *Tous Patriotes pour la réussite!* et des données de réussite des élèves, fut présenté à l'assemblée générale du 6 décembre 2018. Le contexte fit ensuite l'objet d'une consultation lors de la séance du conseil d'établissement du mardi 11 décembre 2018.

À ce moment, autant l'équipe-école que les membres du conseil d'établissement ont manifesté un intérêt à ce que les élèves soient consultés de nouveau sur leur sentiment de sécurité à l'école, afin d'actualiser cette donnée. Tous les élèves du 3^e cycle furent donc sondés à nouveau, en janvier 2019, sur la base d'un questionnaire qui reprenait des éléments, en lien avec ce que nous voulions observé, du sondage *Tous Patriotes pour la réussite!*. Le contexte fut modifié au regard de ces nouvelles données.

Ensuite, basée sur le contexte de l'école, l'équipe-école, lors d'une activité animée le 28 janvier 2019, a identifié 4 enjeux qu'elle voulait adresser dans le cadre du projet éducatif. Ces enjeux ont été présentés au conseil d'établissement, lors de la séance du 19 février 2019.

Les objectifs, élaborés par le comité de pilotage, ont été présentés, pour consultation, au conseil des enseignantes et des enseignants, lors de la rencontre du 24 avril 2019. Ils ont été présentés à la séance du conseil d'établissement, de même que l'ensemble du projet éducatif, pour approbation finale, lors de la séance du 30 avril 2019.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Environnement externe

L'école Saint-Denis est située dans la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu. Située dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu, elle compte 2315 habitants. Fondée en 1740, elle sera le théâtre d'une victoire patriote, lors des Rébellions de 1837-1838. D'ailleurs, la Maison nationale des Patriotes, seul musée sur l'histoire des Patriotes au Bas-Canada, se trouve à Saint-Denis-sur-Richelieu. Située en campagne, ses pôles urbains sont Mont-Saint-Hilaire au sud, Saint-Hyacinthe à l'est et Sorel-Tracy au nord. Sur le plan économique, la compagnie Bonduelle, du secteur de la transformation alimentaire, constitue le principal employeur. Pour le reste, plus d'une centaine d'entreprises et de travailleurs autonomes complètent le portrait. La beauté de son décor et la richesse de son patrimoine permettent à ce village de se classer, depuis 2007, parmi les 38 plus beaux du Québec¹.



Étant une école à priori, tous les élèves de l'école Saint-Denis proviennent du territoire de Saint-Denis-sur-Richelieu.

Le revenu moyen des ménages (après impôt) de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est considéré faible, à 33 688\$, selon les données de l'IDC (indicateurs du développement des communautés) du territoire du CLSC des Patriotes². L'indice combiné de défavorisation matérielle et sociale locale, selon le recensement de 2011, cote dans la moyenne. Aucun écart significatif n'est observé entre les 2 indices. La proportion de la population vivant dans un logement nécessitant des rénovations majeures est aussi très élevée (8,7%), mais peut aussi s'expliquer par l'âge de nombreux bâtiments. Selon le recensement de 2016, les données qui ressortent comme étant très élevées sont la proportion de la population n'occupant pas un emploi (6%) et la proportion de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade (21,9%). Finalement, l'IDC révèle que la proportion de la population d'expression anglaise (1,6%) ou allophone (0,1%) est très faible.

L'école travaille en partenariat avec le CISSS de la Montérégie-Est pour certains services offerts aux élèves ou aux familles (infirmière, travailleuse sociale). Certains d'entre eux ont également recours aux services du CRDI afin de favoriser la réussite de leur intégration à l'école. Au niveau de la municipalité, l'école collabore avec celle-ci pour l'organisation d'activités, de formation ou de comité jeunesse. Il est à noter qu'il existe également, au niveau municipal, une table de concertation, à laquelle l'école prend part. Il y a aussi le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) qui collabore avec l'école pour la distribution de dîners et de collations (système de dépannage) et de lait aux enfants et pour la mise en place et la gestion d'un service de correspondance nommé le courrier des jeunes. L'école collabore avec le CPE pour la transition entre la petite enfance et le préscolaire. Finalement, l'école collabore avec différentes cliniques privées de la région afin d'offrir certains services qu'il est impossible d'offrir à l'école de façon ponctuelle.

¹ Site web de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : <https://www.stdenissurrichelieu.com/vie-municipale/portrait-de-la-municipalite/>

² IDC, profil des communautés du CLSC des Patriotes : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/idc.fr.html>

Environnement interne



Nombre d'élèves :	173
Rang décile IMSE :	7
Nombre d'employés :	28
Services offerts :	<ul style="list-style-type: none">- Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année- Service de garde

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite* de la Commission scolaire des Patriotes, a permis de documenter, pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents, notamment au regard du sentiment de sécurité, de la relation école-famille et du climat organisationnel. Les chiffres entre parenthèses sont une moyenne des réponses données par les répondants qui devaient situer sur une échelle de 1 à 10 leur accord avec les énoncés, ainsi que l'importance qu'ils accordaient à celle-ci.

Il est à noter que l'école fait partie de la mesure on bouge au cube depuis septembre 2017. Différentes initiatives ont été mises en place afin de faire bouger les élèves 60 minutes par jour, dont, par exemple, l'implantation du programme Boks.

Sentiment de sécurité

À l'école Saint-Denis, le taux de satisfaction à l'égard du sentiment de sécurité est généralement élevé. À ce sujet, les membres du personnel se sentent généralement en sécurité dans leur milieu de travail (9,85). Ils nomment aussi que le moyen pour favoriser la civilité entre les employés (8,38) et entre employés et parents (8,85), pour prévenir et contrer l'intimidation (8,91) et le harcèlement (8,91) entre les employés et pour prévenir et contrer la violence entre les élèves et les membres du personnel (8,78) sont efficaces. Ces données sont toutes supérieures aux données amassées au niveau de la Commission scolaire. Le niveau de satisfaction à l'égard de l'efficacité des moyens en place diminue légèrement lorsque nous adressons la violence entre les élèves (7,91) et l'intimidation (incluant la cyberintimidation) entre les élèves (8,00). Ces données sont toutefois également au taux de satisfaction moyen de la Commission scolaire.

Au niveau des élèves, aucune zone de l'école ne ressort en particulier comme étant problématique quant au sentiment de sécurité. Toutes les données recueillies chez les élèves sont supérieures aux taux de la Commission scolaire. Les élèves expriment un taux de satisfaction élevé à l'égard des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence (8,59) et la cyberintimidation (8,24). Ce taux diminue lorsqu'il est question de l'intimidation (7,95), ce qui se rapproche du taux de la Commission scolaire (7,66). Il se dégage tout de même une préoccupation pour la violence et l'intimidation (incluant la cyberintimidation) puisque ce sont les 3 énoncés pour lesquels les élèves accordent la plus grande importance (violence 9,54 – intimidation 9,55 – cyberintimidation 9,55). Les parents nomment que leurs enfants se sentent en sécurité dans l'école (8,93), au service de garde (9,31) et dans l'autobus scolaire (8,33). Ils reconnaissent aussi l'encadrement comme étant l'une des principales forces de l'école que fréquente leur enfant. L'écart entre l'importance qu'ils y accordent (9,63) et leur niveau de satisfaction (9,16) et inférieur à celle que l'on observe au niveau de la Commission scolaire ou l'importance accordée à l'encadrement (9,43) est davantage supérieur à la satisfaction des parents (8,12).

Relation école-famille

La collaboration école-famille est reconnue comme étant l'une des principales forces de l'école Saint-Denis par les parents (9,37). Ce taux est supérieur à la moyenne de la CSP (7,80). De la même manière, les parents nomment la participation de la communauté ou des parents à la vie de l'école (8,67). Les parents accordent une très grande importance à la capacité de communiquer facilement avec les enseignants (9,89). Leur taux de satisfaction à cet égard est également élevé (8,96). Ces données sont semblables à la moyenne de la Commission scolaire. Les 3 énoncés pour lesquels l'écart est le plus significatif entre l'importance accordée et la satisfaction des parents sont les suivants :

- En général, je suis bien informé sur le suivi et la progression des apprentissages de mon enfant (accord 8,61, importance 9,93).
- En général, je suis bien informé du comportement de mon enfant (accord 8,50, importance, 9,86).
- En général, je suis bien informé des apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières pour mon enfant (accord 7,54, importance 9,25).

Il est à noter que la même tendance s'observe pour les mêmes énoncés au niveau de la CSP. Les taux de satisfaction des parents pour les deux premiers points sont tout de même supérieurs à 8 et également supérieurs à la moyenne de la CSP. Pour le troisième élément, le taux est légèrement plus faible que celui de l'ensemble des écoles (7,80). Finalement, les parents sont très satisfaits de la possibilité de s'impliquer dans les activités de l'école (9,78).

Les membres du personnel portent également un regard très positif sur la relation école-famille, tant dans l'importance qu'il y accorde que dans leur accord avec les différents énoncés.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression des apprentissages de leur enfant au cours de l'année scolaire (accord 9,33, importance 9,58).
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés d'apprentissage de leur enfant dans chacune des disciplines (accord 9,17, importance, 9,58).
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (accord, 8,75, importance 9,67)

Ces données sont toutes supérieures à la moyenne des écoles de la Commission scolaire. Pour les transitions scolaires, le personnel adopte généralement des attitudes positives envers les parents (9,00) et développe et entretient des relations de collaboration avec les parents (9,00). Toutefois, une légère baisse s'observe lorsqu'il est question de l'information donnée aux parents sur les services offerts à l'école secondaire (7,78). Cette donnée est inférieure à celle de la CSP (8,25).

Climat organisationnel

Les membres du personnel portent un regard positif sur la collaboration, tant dans le niveau de satisfaction face aux énoncés que dans l'importance qu'ils y accordent. Les données suivantes sont plus élevées que celles de l'ensemble des écoles de la CSP.

- Dans mon établissement, l'ensemble des compétences de mon équipe est utilisé à son plein potentiel (accord 8,00, importance 9,38).
- J'ai la possibilité de m'exprimer et de faire valoir mes idées pour améliorer l'organisation du travail (accord 9,25, importance 9,77).

- Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, je considère que les rencontres professionnelles avec mes collègues constituent des moments d'apprentissage (accord, 8,77, importance 9,31).

Les membres du personnel se sentent valorisés en tant que personne (8,77) et voient que la contribution des employés est reconnue (8,69). Toutefois, au niveau de la rétroaction constructive donnée sur le travail, le taux de satisfaction diminue (7,54). Ces données sont également supérieures aux résultats du reste de la Commission scolaire.

Les membres du personnel croient en la formation continue comme moyen de maintenir son développement professionnel au plus haut niveau (8,67, CSP 8,95).

Les membres du personnel croient que tous les élèves peuvent apprendre (9,31). Les élèves mentionnent que tout le monde veut leur réussite (8,22) et que les enseignants leur disent qu'ils sont capables de réussir (8,56). Ces données sont supérieures ou égales à celles de la CSP. Les parents nomment l'ouverture et l'empathie du personnel comme l'une des principales forces de l'école (accord 9,47, importance 9,74).

Les employés sont fiers de travailler au sein de leur école (8,92) et recommanderaient leur milieu de travail à un collègue ou à un ami (8,31). Ces données sont supérieures à celle du reste de la CSP. Les élèves aiment leur école (7,78, CSP 7,97). Les parents recommanderaient l'école de leur enfant à une autre famille (9,50).

Réussite des élèves

Avant d'analyser la réussite des élèves de l'école Saint-Denis, il est important de noter que le petit nombre d'élèves par cohorte fait en sorte que les taux de réussite fluctuent davantage que dans une école où il y a davantage d'élèves. Par exemple, sur une cohorte de 20 élèves, comportant 10 filles et 10 garçons, 1 élève fait varier le taux de 10%. Ces données permettent d'établir des tendances. Toutefois, les écarts avec les taux de la Commission scolaire doivent être interprétés avec prudence.

Dans la prochaine section, nous considérons les élèves ayant entre 69% et 60% comme des élèves à risque et ceux ayant 59% et moins comme des élèves en échec.

1^{ère} année : compétences lire et écrire

En première année, entre les années 2015-2016 et 2017-2018, on peut observer une tendance où la proportion d'élèves en échec et à risque est supérieure chez les garçons, en lecture comme en écriture.

Aussi, tant pour la lecture que pour l'écriture, cette proportion est généralement supérieure à la moyenne de la Commission scolaire, principalement pour les garçons.

Il n'y a pas de différence significative, quant à la proportion d'élèves en échec et à risque, entre les compétences lire et écrire pour les élèves de 1^{ère} année.

L'année 2016-2017 diffère de la tendance observée.

2^e année : compétence lire et écrire

En 2^e année, en lecture comme en écriture, les données varient beaucoup d'une année à l'autre. En lecture, une tendance un peu plus claire démontre une surreprésentation des garçons parmi les élèves en échec et à risque.

En lecture, en 2015-2016 et en 2016-2017, la proportion d'élèves en échec et à risque est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire. En 2017-2018, la proportion école est inférieure à la moyenne de la Commission scolaire.

En écriture, en 2015-2016 et en 2016-2017, la proportion d'élèves en échec et à risque est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire. En 2017-2018, la proportion école est semblable à la moyenne de la Commission scolaire.

2^e année : compétences raisonner et résoudre

En mathématique, en 2^e année, les écarts observés, tant pour la compétence raisonner que pour la compétence résoudre, démontrent, selon les années, soit une plus grande proportion de filles en échec et à risque, soit un écart peu significatif.

Pour la compétence raisonner, la proportion de filles considérées en échec ou à risque est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire pour les 3 années. Pour les garçons, cette proportion est semblable en 2015-2016, supérieure en 2016-2017 et inférieure en 2017-2018, à la moyenne de la Commission scolaire.

Pour la compétence résoudre, la proportion d'élèves en échec et à risque est supérieure à la moyenne de la Commission scolaire, tant chez les garçons que chez les filles, et ce pour les 3 années.

3^e année : compétence lire et écrire

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en français (lire)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	50%	6	Garçons	47,1%	8	Garçons	40%	6
Filles	50%	6	Filles	38,5%	5	Filles	20%	2
Écart	0%	0	Écart	8,6%	3	Écart	20%	4

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en français (écriture)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	41,7%	5	Garçons	35,3%	6	Garçons	46,7%	7
Filles	33,3%	4	Filles	23,1%	3	Filles	20%	2
Écart	8,4%	1	Écart	12,2%	3	Écart	26,7%	5

En 3^e année, l'écart entre les garçons et les filles n'est pas significatif, quoiqu'un peu plus élevé en 2017-2018.

La proportion d'élèves à risque et en échec, tant en lecture qu'en écriture, est plus élevée que la moyenne de la Commission scolaire.

3^e année : compétences raisonner et résoudre

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en mathématique (raisonner)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	16,7%	2	Garçons	41,2%	7	Garçons	33,3%	5
Filles	41,7%	5	Filles	38,5%	5	Filles	30%	3
Écart	-25%	-3	Écart	2,7%	2	Écart	3,3%	2

Proportion d'élèves de 3 ^e année en échec et à risque en mathématique (résoudre)								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Proportion	Nombre		Proportion	Nombre		Proportion	Nombre
Garçons	33,3%	4	Garçons	41,2%	7	Garçons	46,7%	7
Filles	58,3%	7	Filles	30,8%	4	Filles	30%	3
Écart	-25%	-3	Écart	10,4%	3	Écart	16,7%	4

En mathématique, en 3^e année, mis à part l'année 2015-2016, où l'on observe une surreprésentation des filles parmi les élèves en échec et à risque, on observe que les écarts entre les garçons et les filles sont peu significatifs. Pour la compétence raisonner, les écarts en 2016-2017 et en 2017-2018 s'apparentent à ceux observés au niveau de la Commission scolaire. Pour la compétence résoudre, bien que légèrement supérieurs, les écarts suivent la tendance de ceux de la Commission scolaire.

La proportion d'élèves en échec et à risque est supérieure à celle de la Commission scolaire. Toutefois, l'écart entre les données de l'école et celles de la Commission scolaire est plus important pour la compétence raisonner que pour résoudre.

4^e et 6^e année : Compétence Lire et écrire

Taux de réussite des élèves de 4 ^e et 6 ^e année à l'épreuve obligatoire, lire et écrire								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Lecture	Écriture		Lecture	Écriture		Lecture	Écriture
4 ^e année école	73,9%	82,6%	4 ^e année école	61,9%	85,7%	4 ^e année école	80,8%	100%
4 ^e année CSP	89,9%	91,3%	4 ^e année CSP	90,8%	93,4%	4 ^e années CSP	88,4%	93,4%
6 ^e année école	93,8%	100%	6 ^e année école	90,9%	100%	6 ^e année école	79,2%	91,7%
6 ^e année CSP	94,4%	93,1%	6 ^e année CSP	92,1%	95,8%	6 ^e année CSP	87,8%	92,7%

6^e année : Raisonner et résoudre

Taux de réussite des élèves de 4 ^e et 6 ^e année à l'épreuve obligatoire, raisonner et résoudre								
2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Résoudre	Raisonner		Résoudre	Raisonner		Résoudre	Raisonner
6 ^e année école	84,4%	68,8%	6 ^e année école	80%	90%	6 ^e année école	91,7%	79,2%
6 ^e année CSP	80,9%	80%	6 ^e année CSP	91,1%	86,9%	6 ^e année CSP	91,8%	86,5%

Les taux de réussite sont intéressants, tant en 4^e qu'en 6^e année, en français et en mathématique.

En français, l'écart entre les taux de réussite de l'école et ceux de la Commission scolaire est peu significatif, quoique généralement un peu plus important en lecture, tant en 4^e qu'en 6^e année.

En mathématique, c'est dans la compétence raisonner que l'écart est le plus grand.

C'est seulement pour les compétences lire et raisonner que l'on observe, à l'occasion, des taux de réussite sous les 80%.

Élèves avec un plan d'intervention

Pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les élèves ayant un plan d'intervention sont généralement surreprésentés parmi les élèves en échec et à risque de façon assez marquée.

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

[Ensemble, avec ouverture, entraide et le désir du bien-être de tous, nous faisons la différence dans l'accomplissement de nos élèves!]

Notre énoncé de valeurs et nos engagements constituent les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

- ❖ **Ouverture**
On accepte les différences et on adapte nos pratiques.
- ❖ **Entraide**
On est une équipe qui se planifie du temps pour partager et briser l'isolement.
- ❖ **Bien-être**
Avec une attitude bienveillante, on s'épanouit dans notre école et on a le goût d'être là.

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu I : Littérature

Orientation I : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

- Objectif 1 : D'ici juin 2022, améliorer le résultat moyen, en lecture, des élèves de la 2e année de chaque cycle.

Indicateur : Résultat sommaire moyen des élèves de 2e, 4e et 6e années en lecture.

Situation initiale :

Résultat moyen des élèves en lecture	2016-2017	2017-2018	2018-2019 (étapes 1 et 2)
FRA200	68,7	82,2	84,2
FRA400	70,6	74,0	71,8
FRA600	74,1	77,1	76,6

Cible : Amélioration de 1% par année d'ici juin 2022 en 2e, 4e et 6e année (total de 3%).

- Objectif 2 : D'ici juin 2022, diminuer le pourcentage de garçons de la 2e année de chaque cycle en échec ou à risque (69% et moins) en lecture.

Indicateur : Pourcentage de garçons en échec ou à risque (69% et moins) en 2e, 4e et 6e année.

Situation initiale :

Pourcentage de garçons en échec et à risque	2016-2017	2017-2018	2018-2019 (étapes 1 et 2)
FRA200	53% (8/15)	15% (2/13)	10% (1/10)
FRA400	58% (7/12)	29% (4/14)	54% (7/13)
FRA600	40% (2/5)	50% (6/12)	20% (2/10)

Cible : Diminuer de 3% le pourcentage des garçons, par niveau ciblé, par année, d'ici juin 2022 (total de 9%).

Enjeux 2 : Numératie

Orientation II : Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques

- Objectif 2 : D'ici juin 2022, implanter minimalement une CAP en mathématique.

Indicateur : Nombre de CAP fonctionnelles travaillant sur des enjeux pédagogiques en mathématique.

Situation initiale : Aucune CAP n'est implantée à l'école.

Cible : Minimalement une CAP fonctionnelles travaillant sur des enjeux pédagogiques en mathématique.

Enjeux 3 : Relation école-famille

Orientation III : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

- Objectif I : D'ici juin 2022, améliorer les résultats d'un sondage adressé aux parents sur les communications de l'école dans le contexte de la transition primaire-secondaire.

Indicateur : Résultats d'un sondage s'adressant aux parents à la fin de chaque année scolaire, comparés aux données du sondage *Tous Patriotes pour la réussite!*.

Situation initiale : Au sondage effectué, à l'automne 2017, par la Commission scolaire des Patriotes pour son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) *Tous Patriotes pour la réussite!*, pour les transitions scolaires, le personnel adopte généralement des attitudes positives envers les parents (9,00) et développe et entretient des relations de collaboration avec les parents (9,00). Toutefois, une légère baisse s'observe lorsqu'il est question de l'information donnée aux parents sur les services offerts à l'école secondaire (7,78). Cette donnée est inférieure à celle de la CSP (8,25).

Cible : Augmenter le résultat moyen de 0,5/10 (8,28/10).

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1er juillet 2019 (numéro de résolution : CÉ18-19-35).
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1er juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.